

P

# PREMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### LES PRIMES VERSÉES EN 1997 DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE 10 SALARIÉS ET PLUS

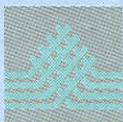
En 1997, les salariés du secteur privé et semi-public dans les établissements de 10 salariés et plus ont perçu, en moyenne, 13,6 % de leur rémunération sous forme de primes, soit 0,2 point de moins qu'un an auparavant. Les primes versées chaque mois représentent 6,5% de la rémunération totale et les primes à périodicité différente, 7,1%. La part des primes mensuelles est particulièrement élevée dans la rémunération des ouvriers (8,4 %). Elle est la plus faible pour les cadres (3,9 %) dans la rémunération desquels les primes non-mensuelles occupent une place nettement plus importante (9,3 % contre 6 % pour les ouvriers). Le gain moyen mensuel brut d'un salarié, toutes primes comprises, s'élève à environ 13 000 F en octobre 1997.

#### La part des primes dans les gains diminue encore, mais moins que l'année précédente

En 1997, dans les établissements de 10 salariés et plus, le salaire de base représente 85,3 % de la rémunération moyenne des salariés et les primes 13,6 %, soit 0,2 point de moins qu'en 1996.

La part des primes mensuelles s'élève à 6,5 %, soit 0,1 point de moins qu'en 1996 (tableau 1). La part prise par les primes non mensuelles (7,1 %) se réduit elle aussi de 0,1 point mais moins fortement que l'année précédente où cette baisse avait atteint 0,4 point.

Toutes les catégories professionnelles sont concernées par cette diminution à l'exception des ouvriers (graphique 1). Pour ces derniers, le poids des primes se renforce par rapport au salaire de base tandis que la part des heures supplémentaires diminue.





Encadré 1

**AVERTISSEMENT**

L'enquête annuelle sur les « primes » des salariés est réalisée chaque année depuis 1989 (excepté 1990), par voie postale, en janvier de l'année n+1, auprès d'un cinquième des établissements ayant été interrogés à l'enquête semestrielle sur les gains des salariés d'octobre de l'année n. Les résultats de cette enquête sont donc issus de l'exploitation de 6 800 questionnaires.

L'échantillon de l'enquête « primes » a, lui, été augmenté cette année. On interroge toujours un cinquième des établissements de 10 à 199 salariés, mais tous les établissements de 200 salariés et plus ayant reçu l'enquête semestrielle sur les gains des salariés d'octobre 1997 ont été enquêtés. Depuis 1996, l'échantillon des enquêtes semestrielles est modifié. Afin d'alléger la charge des entreprises, les établissements de 10 à 49 salariés sont dorénavant interrogés avec un taux de sondage d'un huitième, et renouvelés par rotation tous les cinq ans. La comparaison de certains résultats peut s'en trouver affectée et les évolutions sont donc à considérer avec précaution.

La présente exploitation est enfin la dernière enquête annuelle sur les gains des salariés de ce type. A compter du 31 décembre 1998, elle sera remplacée par la nouvelle enquête annuelle de la DARES, qui se substitue, pour partie, aux enquêtes semestrielles sur les gains des salariés.

Les informations sur le niveau des gains seront en effet extraites des déclarations annuelles des données sociales (DADS) sur un échantillon d'établissements identique à celui des enquêtes ACEMO, la décomposition de ces gains entre salaire de base, heures supplémentaires et primes étant issue de la nouvelle enquête annuelle.

La répartition entre primes mensuelles et non mensuelles diffère selon les catégories professionnelles. Les ouvriers et les agents de maîtrise-techniciens sont les plus concernés par les primes mensuelles, qui représentent respectivement 8,4 % et 8,1 % de leur rémunération totale. Pour les cadres, à l'inverse, la part des primes mensuelles est la plus faible (3,9 %), mais celle des primes non mensuelles atteint 9,3 %, contre 6,0 % pour les ouvriers.

**Les primes non mensuelles renforcent les disparités de rémunération entre les secteurs**

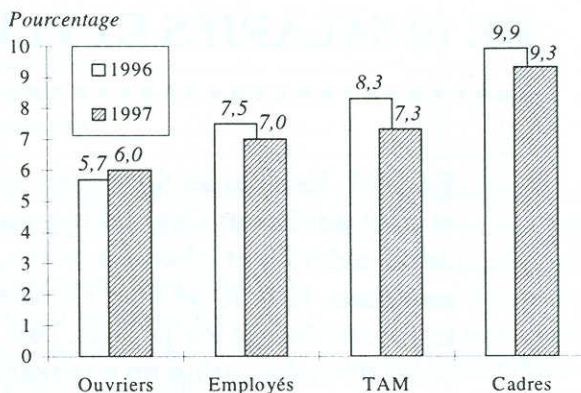
C'est le secteur de l'intermédiation financière qui offre traditionnellement le pourcentage de pri-

Tableau 1  
**Répartition de la rémunération brute totale par type de rémunération en 1997**

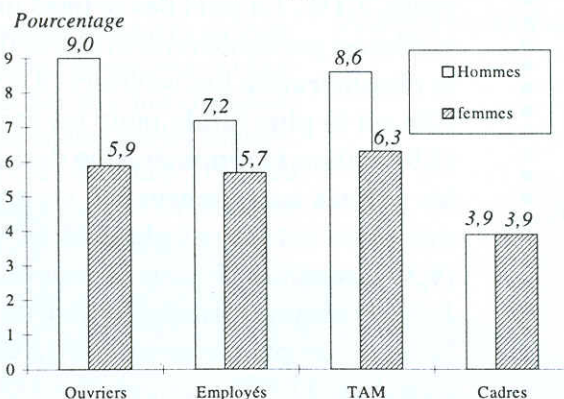
Catégorie professionnelle	Gain mensuel théorique en 1997 (en francs)	Décomposition du gain mensuel théorique (en %)			
		Salaire de base	Heures supplémentaires	Primes mensuelles	Primes non mensuelles
Ouvriers .....	9 740	83,4	2,2	8,4	6,0
Employés .....	10 420	85,9	0,8	6,3	7,0
Techniciens et agents de maîtrise .....	14 240	83,8	0,9	8,1	7,3
Cadres .....	25 210	86,6	0,2	3,9	9,3
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>13 000</b>	<b>85,3</b>	<b>1,1</b>	<b>6,5</b>	<b>7,1</b>

Source : complément annuel à l'enquête Acemo semestrielle sur les gains des salariés ou encore « enquête primes ».

Graphique 1  
**Évolution de la part des primes non mensuelles dans la rémunération brute entre 1996 et 1997**



Graphique 2  
**Part des primes mensuelles dans la rémunération brute selon la catégorie et le sexe**



Encadré 2 **L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE**

L'enquête complémentaire à l'enquête semestrielle sur les gains des salariés concerne les rémunérations annuelles, décomposées par type de rémunération : salaire de base, heures supplémentaires, primes mensuelles et primes non mensuelles.

Elle permet de recueillir, annuellement, les informations concernant les primes non versées mensuellement (telles que 13<sup>ème</sup> mois, primes de vacances ou de fin d'année, primes de technicité, primes de résultats, de rendement, d'assiduité,...), qu'elles soient à périodicité fixe ou occasionnelle, stables ou aléatoires. Les primes d'intéressement et de participation sont toutefois exclues, ne constituant pas une partie du salaire.



Tableau 2  
Décomposition du gain mensuel théorique (brut) en 1997, suivant l'activité économique

Secteur d'activité économique	Gain mensuel théorique en 1997 (en francs)	Décomposition du gain théorique, en %			
		Salaire de base	Heures supplémentaires	Primes mensuelles	Primes non mensuelles
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0) .....	11 730	82,2	1,6	7,7	8,6
dont: Industries de la viande et du lait -151, 155- .....	10 730	82,8	1,5	7,5	8,2
Industries alimentaires, autres que viande et lait .....	12 580	81,6	1,7	7,8	8,9
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4) .....	12 870	86,7	1,0	5,3	7,1
C1 : Habillement, cuir .....	9 160	92,5	0,4	3,0	4,1
dont: Habillement -18- .....	9 000	93,5	0,4	2,7	3,5
Cuir, chaussures -19- .....	9 540	90,4	0,5	3,5	5,7
C2: Edition, imprimerie, reproduction .....	15 780	84,6	2,0	4,0	9,5
C3: Pharmacie, parfumerie et entretien .....	16 770	84,3	0,7	5,9	9,1
C4: Industries des équipements du foyer .....	10 830	84,9	0,8	7,9	6,4
dont: Fabrication de meubles -361- .....	10 440	85,3	1,2	7,1	6,4
ED : Industrie automobile (D0) .....	13 000	81,4	1,3	10,4	6,9
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3) .....	14 680	85,4	1,1	6,9	6,7
E1: Construction navale, aéronautique et ferroviaire .....	16 490	85,5	0,8	8,0	5,8
E2: Industries des équipements mécaniques .....	13 170	84,9	1,4	7,0	6,7
E3: Industries des équipement électriques et électroniques .....	16 050	86,3	0,6	5,9	7,3
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6) .....	12 390	82,5	1,1	8,7	7,8
F1: Industries des produits minéraux .....	12 280	81,4	1,1	10,1	7,4
F2: Industrie textile .....	10 550	86,3	1,1	5,6	7,0
F3: Industries du bois et du papier .....	11 820	81,6	1,4	8,8	8,2
dont: Travail du bois et fabrication d'articles en bois -20- .....	10 620	83,5	1,3	7,3	7,9
Industries du papier et du carton -21- .....	12 820	80,0	1,4	10,1	8,5
F4: Chimie, caoutchouc, plastiques .....	13 380	80,5	1,0	10,1	8,4
dont: Chimie, parachimie -241 à 243, 246, 247- .....	15 600	77,2	1,3	11,7	9,9
Industrie du caoutchouc -251- .....	12 860	80,9	0,4	10,4	8,3
Transformation des matières plastiques -252- .....	11 520	83,6	1,1	8,4	7,0
F5: Métallurgie et transformation des métaux .....	12 330	82,7	1,1	8,7	7,5
F6: Industries des composants électriques et électroniques .....	12 670	84,6	0,7	7,3	7,4
EG : Energie (G1+G2) .....	14 760	83,6	1,5	12,0	3,0
G1: Production de combustibles et de carburants .....	21 370	81,1	0,8	13,1	5,0
G2: Eau, gaz, électricité .....	14 080	83,8	1,5	11,9	2,8
EH : Construction (H0) .....	11 220	89,6	1,4	4,5	4,6
EJ : Commerce (J1 à J3) .....	11 890	86,1	0,9	5,3	7,8
J1: Commerce et réparations automobiles .....	11 920	84,5	1,1	9,4	5,0
J2 : Commerce de gros .....	14 020	85,5	0,8	5,7	8,0
dont : Commerce de gros alimentaire .....	12 280	85,2	1,3	4,5	8,8
Commerce de gros non alimentaire .....	14 620	85,5	0,6	6,1	7,7
J3 : Commerce de détail, réparations .....	10 020	87,0	0,9	3,82	8,3
EK : Transports (K0) .....	12 210	85,1	3,0	7,2	4,7
EL : Activités financières (L0) .....	16 720	79,5	0,1	7,8	12,5
dont: Intermédiation financière -65- .....	16 940	80,5	0,1	6,6	12,8
Assurance -66- .....	15 300	77,2	0,1	12,3	10,4
EM: Activités immobilières (M0) .....	13 080	85,7	0,2	5,0	9,0
EN: Services aux entreprises (N1 à N4) .....	14 770	86,1	0,9	5,2	7,9
N2: Conseils et assistance .....	17 790	87,3	0,4	4,0	8,3
N3: Services opérationnels .....	10 980	84,7	1,5	6,3	7,5
N4: Recherche et développement .....	19 230	85,6	0,2	7,7	6,5
EP : Services aux particuliers (P1 à P3) .....	11 280	89,7	0,8	4,8	4,8
P1 : Hôtels et restaurants .....	9 800	91,2	0,6	4,0	4,2
EQ : Éducation, santé (Q1+Q2) .....	13 010	86,9	0,6	7,4	5,1
Q2 : Santé .....	12 800	83,4	0,8	10,3	5,6
<b>Regroupements spéciaux :</b> .....					
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG) .....	13 060	83,8	1,1	7,9	7,2
dont : Industrie textile et habillement -17, 18- .....	9 800	89,7	0,8	4,2	5,3
Industrie chimique -24- .....	16 200	80,8	1,0	8,7	9,5
Caoutchouc et matières plastiques -25- .....	11 960	82,7	0,9	9,0	7,4
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH) .....	12 730	84,8	1,2	7,3	6,7
Tertiaire (commerce, transports, services) (EJ à EN, EP à ER) .....	13 220	85,7	1,0	5,9	7,4
dont: Ensemble des services (EL à EN, EP à ER) .....	14 240	85,7	0,6	5,9	7,9
<b>Ensemble des secteurs non agricoles (EB à EH, EJ à EN, EP à ER) .....</b>	<b>13 000</b>	<b>85,3</b>	<b>1,1</b>	<b>6,5</b>	<b>7,1</b>

(1) les numéros entre tirets correspondent à des divisions (2 chiffres) et à des groupes (3 chiffres) de la NAF.



mes non mensuelles le plus élevé (12,8 %). Le secteur de l'assurance est également très généreux en primes non mensuelles, ainsi que les secteurs de l'édition, imprimerie, reproduction et de la pharmacie, parfumerie et entretien (tableau 2). Ces secteurs figurent également parmi ceux qui emploient du personnel qualifié et offrent des rémunérations supérieures à la moyenne nationale.

Le secteur de l'habillement et du cuir, où la main-d'oeuvre est peu qualifiée, se distingue à la fois par le taux de primes le plus faible (7,1%, soit presque deux fois moins que la moyenne), et les rémunérations les moins élevées.

Dans les établissements de moins de 500 salariés, plus l'effectif est nombreux et plus la part de primes non mensuelles dans la rémunération est élevée, à l'exception des cadres pour lesquels cette part diminue au-delà de 200 salariés. Dans les établissements de taille supérieure, ces primes occupent une place moins importante, sauf pour les ouvriers (tableau 3).

### Des compléments au salaire de base plus importants chez les hommes que chez les femmes

La part des heures supplémentaires et des primes mensuelles dans le gain moyen est plus importante

Tableau 3  
Part des primes non mensuelles dans la rémunération brute totale en 1997

Catégorie professionnelle	Part des primes non mensuelles dans la rémunération brute (en %)			
	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 à 499 salariés	500 salariés et plus
Ouvriers .....	4,5	5,9	7,2	9,1
Employés .....	6,4	6,8	8,3	7,5
Techniciens et agents de maîtrise .....	6,5	7,5	8,3	7,5
Cadres .....	9,0	10,2	9,9	8,2
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>6,2</b>	<b>7,4</b>	<b>8,4</b>	<b>7,3</b>

Source : complément annuel à l'enquête Acemo semestrielle sur les gains des salariés «enquête primes».

Tableau 4  
Répartition du montant de la rémunération brute par type de rémunération et sexe en 1997

	Hommes	Femmes
<b>Gain mensuel théorique (en francs)</b>	<b>13 870</b>	<b>11 330</b>
<i>dont (en %) :</i>		
Salaire de base .....	84,8	86,8
Heures supplémentaires .....	1,3	0,7
Primes mensuelles .....	7,0	5,5
Primes non mensuelles .....	7,0	7,0

(8,3 %) chez les hommes que chez les femmes (6,2 %) (tableau 4).

C'est particulièrement net chez les ouvriers qui font deux fois plus d'heures supplémentaires et ont un taux de primes mensuelles (9 %) nettement plus élevé que les femmes de la même catégorie (5,9 %) (graphique 2).

Les hommes employés ou techniciens-agents de maîtrise ont également des taux de primes mensuelles plus importants que les femmes, alors que, chez les cadres, il y a peu de différence dans la structure de rémunération selon le sexe.

La rémunération mensuelle théorique est obtenue en ajoutant au gain moyen mensuel (primes mensuelles comprises) d'octobre, le douzième des primes non mensuelles versées en 1997. Hors primes non mensuelles, un salarié a gagné en moyenne, 12 080F en octobre 1997. Si l'on prend ces dernières en compte, sa rémunération mensuelle théorique s'élève à 13 000F (tableau 2).

Annie DELORT  
(DARES).

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepesant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.